

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 ¹	Taux de référence pour 2021 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 ³	Produit de référence (col.3 x col.2) ⁴	TAUX VOTÉS ⁵	Produits attendus (col.3 x col.5) ⁶	Taux plafond pour 2021 ⁷
Taxe foncière (bâti).....	1 286 315	40,70 (*)	1 292 000	525 844	40,70 (*)	525 844	108,31
Taxe foncière (non bâti).....	34 894	57,53	27 300	15 706	57,53	15 705	230,18
CFE.....				0			>>>
			Totaux :	541 550		541 550	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : Total : 21,90 (*) dont taux départemental 2020 :

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
 - de reconduction des taux de référence
 - ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021 ⁸	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹⁰	Taux proportionnel (col.8 x col.10) ¹¹
Taxe foncière (bâti).....	40,70		
Taxe foncière (non bâti).....	57,53		
CFE.....	>>>		
		Produit total souhaité	
		541 550 =	
		Produit total de référence (total colonne 4)	(6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			5 464		>>>	5 464
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur versement	
2 070					226 341	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

541 550	+	5 464	+	2 070	+	0	+	226 341	+		=	775 425
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)											Montant total prévisionnel 2021	
Total autres taxes (cadre II)											au titre de la fiscalité directe locale	
Allocations compensatrices et DCRTP											Contribution FNGIR	
Versement FNGIR											Versement coefficient correcteur	
Contribution FNGIR											Contribution correcteur	

A TOULOUSE

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

HUGUES PERRIN

Le 26 MARS 2021

Le préfet,

le

Le maire,
le 01/04/2021

